



Notification d'avis à tiers détenteur

Par **ZACARIAS**, le **17/02/2012 à 22:13**

Bonjour,rnj'ai reçu une ATD ainsi que mon employeur et ma banque,j'aimerais savoir sachant que la moitié de la somme a été bloqué par la banque,si un blocage va être effectué aussi sur mon salaire?rnm merci de votre réponse.rnMes salutations

Par **amajuris**, le **18/02/2012 à 11:54**

bjr,rnla procédure d'avis à tiers détenteur peut s'exercer sur les comptes bancaires (le plus fréquent) mais aussi sur les rémunérations mais à mon avis il faut faire 2 ATD puisque la saisie se fait sur des sommes différentes.rncdt

Par **ZACARIAS**, le **18/02/2012 à 18:20**

BJRrnm merci pour votre réponse,effectivement il y a bien 2 ATD,une à ma banque et l'autre à mon employeur, la banque a déjà bloqué la moitié de la somme mais le problème vu que sur les ATD la somme marquée est la totalité de la dette,combien doit être retiré sur mon salaire,pour que le restant corresponde à mon dû,là est le problème pour mon employeurrnm merci de votre réponse rnm mes salutations